

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2021

Le Mardi 19 Janvier 2021 à 18 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. MARTIN Patrice, Maire de Valambray.

La séance est ouverte à 18 h 35.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Madame GOULAY Martine, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE Christelle, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Monsieur SCHACHER Christophe, Monsieur ROUSSEaux Pierre, Monsieur TURPIN Laurent, Monsieur YVART Nicolas,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Madame MORIN Laurence donne pouvoir à Mme GIBEAU Hélène,

Secrétaire : M. Jacques AUBERT.

M. MARTIN a demandé aux membres présents si ils avaient des observations concernant le compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2020, Mme MARIE DIT ASSE Chrystelle indique qu'elle n'est pas d'accord avec la rédaction du dernier point des questions diverses. M. AUBERT fait remarquer que la décision n° 10, il fallait lire 1370 € TTC et non HT comme noté dans le compte rendu. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 décembre dernier.

Décision dans le cadre de la délégation

M. MARTIN fait part de la décision prise dans le cadre de la délégation :

- décision n° 11 pour un devis du SDEC pour un montant total de 798.19€ TTC pour remplacer un luminaire hors service. La contribution de la commune s'élève à 432.35€ TTC.

Devis travaux de Conteville

M. MARTIN informe le conseil que les travaux ont débuté le 11 janvier dernier. Initialement le curage de la mare n'avait pas été prévu dans les devis. M. ROUSSEaux a sollicité les entreprises TOFFOLUTTI (qui a obtenu le marché de travaux) et VERKINDER pour obtenir un chiffrage de la prestation.

La première proposition de l'entreprise TOFFOLUTTI s'élève à 13 140€ HT et la seconde après négociation à 6 310€ HT. De son côté, l'entreprise VERKINDER nous a fait parvenir son offre qui s'élève à 5 230€ HT (avec évacuation de la terre à titre gracieux par l'entreprise de Mr Pierre ROUSSEaux).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise VERKINDER pour un montant de 5 230€ HT.

La fin des travaux est prévue vers le 15 mars, si tout se déroule comme prévu.

Arrivée de Christelle MARIE à 18h49.

Mme MARIE-DIT-ASSE constate que la déviation pose des problèmes aux riverains et aux habitants des alentours car la circulation est interdite à Conteville. Mme MARIE Christelle estime que les habitants peuvent s'adapter le temps des travaux, et que l'entreprise doit pouvoir travailler sans être dérangée par la circulation pour terminer le chantier dans les délais impartis.

Devis achat ordinateurs mairie

M. MARTIN explique que les ordinateurs des mairies déléguées sont obsolètes.

L'entreprise GENERATION NET a fait parvenir un devis d'un montant de 2 975€ HT pour l'achat de 5 ordinateurs avec le logiciel, et l'installation.

S'en suit un débat entre M. BOHEME et M. YVARD sur la confidentialité des données informatiques de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise GENERATION NET pour le montant ci-dessus.

M. SCHACHER en profite pour informer le conseil qu'un tiers des habitations de Valambray sont fibrées ou accessible à la fibre. Les marchés avec l'entreprise LINKT qui gère la fibre sur les mairies et les écoles vont être résiliés dès que l'abonnement avec NORDNET sera effectif.

Devis mur du cimetière de Billy

M. MARTIN indique qu'à l'issue des différentes réflexions qui ont été menées sur ce sujet, il est temps de prendre une décision définitive.

Trois devis ont été réalisés.

Deux par l'entreprise WULFRAN : l'un avec l'option parpaings pour un montant de 15 335€ HT, le deuxième avec l'option plaques en béton pour un montant de 9 615€ HT.

Le troisième par l'entreprise B et H maçonnerie pour la somme de 10 216€ HT.

M. MARTIN propose de retenir le deuxième devis de l'entreprise WULFRAN avec l'option des plaques en béton pour un montant de 9 615€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise WULFRAN pour un total 9 615€ HT.

Les pierres qui seront récupérables seront stockées par le service technique. M. BEAUDOIN signale qu'un poteau est abimé dans l'angle. Le portillon sera refait avec des pierres de taille.

Achat d'un terrain pour l'abri de bus de Fierville

Mme GOULAY rappelle qu'il s'agit d'acquérir à la famille LEMARIGNIER, une parcelle de terrain située Grande Rue à Fierville, pour 25 m², sur la base de 10 € le mètre.

Par ailleurs, la famille LEMARIGNIER céderait pour l'euro symbolique, un mètre de largeur du chemin contigu sur une longueur de 70 mètres. Les frais de notaires seront à la charge de la commune. Deux actes notariés devront être passés.

M. HUBERT estime qu'il manque un abri de bus à Bray.

M. AUBERT souhaiterait qu'un ralentisseur soit installé à chaque arrêt de bus aux vues de la vitesse excessive des véhicules.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à procéder à l'achat de 25 m² de terrain à la famille LEMARIGNIER et à signer tout acte nécessaire à l'opération.

Et autorise également, à l'unanimité, le maire à acquérir un mètre de la parcelle dont est issu l'emplacement du futur abri bus, ceci afin d'agrandir le chemin contigu sur une longueur de 70 m, et à signer tout acte nécessaire à l'opération.

Convention accompagnatrice bus scolaire avec la CDC

Par délibération en date du 29 août 2019, le conseil communautaire de Val ès Dunes a accepté la prise en charge des accompagnatrices pour les enfants de l'école maternelle dans les bus scolaires pour laquelle elle est autorité « organisatrice de second rang ». Une convention est établie pour l'année 2019-2020 pour un montant de 3 243.88€, un titre sera émis afin de procéder au remboursement des frais avancés par la commune de Valambray pour les trajets entre Airan et Billy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la maire à signer la convention de prise en charge des accompagnatrices pour les maternelles dans les bus scolaires.

Régularisation URSSAF indemnités élus

M. MARTIN explique que les élus maires-délégués et maires-adjoints concernés ont été enregistrés de juin à octobre 2020 dans la catégorie des indemnités des fonctions supérieures à 1 714 € mensuels, alors qu'ils devaient l'être dans la catégorie des moins de 1 714€ mensuels. Ils ont donc trop cotisé.

Pour cette raison, il convient d'autoriser au remboursement des cotisations prélevées à tort sur les indemnités des élus concernés pour un montant total de 1 736.11€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la maire à procéder au remboursement des cotisations prélevées à tort sur les indemnités des élus.

Indemnité de conseil au trésorier

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer à Madame DUBOIS-GALLAIS Pascale, Receveur, l'indemnité de budget d'un montant de 45.73€ brut pour l'année 2020.

Questions diverses

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 23 février 2021.
- Les appels d'offres pour les travaux de l'école de Billy et les travaux de la salle des associations de Fierville seront lancés fin janvier.
- Concernant la campagne de vaccination COVID, l'état fait appel aux collectivités pour aider les personnes de 75 ans et plus, pour une prise de RDV si besoin et l'accompagnement des personnes qui ne peuvent pas se déplacer au centre de vaccinations.
- M. BOHEME constate que le chemin du Marais est trop creusé, la route risque de s'affaisser. M. AUBERT signale que des personnes trouvent difficile d'aller dans les champs suite au creusement des fossés.
- Mme LAFOSSE fait part d'une demande pour que les fossés de la rue du Grand Herbu à Airan soient entretenus.
- Mme MARIE-DIT-ASSE informe qu'un dépôt sauvage de vaisselle a été fait à la salle des fêtes de Billy et demande à ce qu'une affiche d'information soit mise. M. FOISSIER suggère de mettre des poubelles à côté des conteneurs à verre, mais cela peut accentuer ce manque de civilité. Si des noms sont retrouvés dans les dépôts sauvages, la gendarmerie en est informée.
- M. LE FOLL annonce que quatre marches et une rampe sont en cours d'installation par les agents techniques pour un accès au cimetière de Fierville.
- L'entreprise retenue pour le logiciel cimetière est passée dans les 6 cimetières pour réaliser les prises de vues prévues avec les drones.
- Mme LAFOSSE rapporte avoir pris connaissance d'un arrêté de la préfecture du 1^{er} octobre 2020 ayant pour objet un manquement aux respects des obligations réglementaires d'un exploitant d'éoliennes de Valambray.
- M. MARTIN informe le conseil que la société Boralex souhaite rencontrer les élus pour évoquer leur projet d'augmentation de la puissance de leurs éoliennes. Ce projet n'a rien à voir avec celui engagé par l'ancienne municipalité de Fierville pour l'installation d'un nouveau parc éolien.
- M. HUBERT remarque qu'une flaque d'eau se forme sur la route départementale à Fierville et que cela s'aggrave avec le passage des bus.
- M. BOHEME signale que des pancartes sont implantées à Fierville par un administré sur le domaine public (affichage sauvage).
- M. MARTIN fait savoir qu'il sera proposé au conseil de faire réaliser un audit sur la sécurité routière pour l'ensemble de la commune, mais aussi d'inscrire au budget des travaux permettant de résoudre les problèmes d'inondations qui ont eu lieu à l'été dernier.

Fin de la séance à 20h04

Le secrétaire de séance

M. Jacques AUBERT



Le Maire

P. MARTIN

